



## L'université de Bourgogne recrute Un médecin du travail pour les personnels

### Pour le service de santé étudiante et de médecine du travail

Ancrée depuis 300 ans sur son territoire, l'université de Bourgogne est un établissement composé de 3 000 personnels. Elle accueille 40 000 étudiants répartis sur 6 campus : Dijon, Auxerre, Chalon sur Saône, le Creusot, Mâcon, Nevers et 11 établissements partenaires.

Université pluridisciplinaire, proposant plus de 400 formations et dotée de 32 laboratoires de recherche, allant de l'archéologie à l'Intelligence Artificielle, l'université de Bourgogne œuvre pour former les citoyens, et professionnels, et à relever les défis sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

L'université de Bourgogne est membre fondateur de l'alliance européenne Forthem qui fait d'elle un campus européen avec possibilité de collaboration de travail avec des universités partenaires.

Travailler à l'université de Bourgogne c'est mettre ses compétences au service d'une mission de service public essentielle : contribuer à transmettre le savoir, créer des connaissances et développer la recherche

### SERVICE D'AFFECTATION

Service de santé étudiante et de médecine du travail de l'Université de Bourgogne – 6A rue du Recteur Marcel Bouchard 21000 DIJON

### MISSIONS

Conformément au décret 82-453 modifié, le médecin du travail participe à la définition et à la mise en œuvre des actions permettant de prévenir toute altération de la santé physique et mentale des agents publics de l'uB du fait de leur activité professionnelle. Il est le conseiller de l'administration, il émet également un avis médical sur les risques professionnels des agents dans le domaine du bien-être et de la santé au travail, et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention.

Il travaille en liaison avec l'équipe de gouvernance de l'Université de Bourgogne, le médecin du travail, la psychologue du travail de l'Université, le pôle RH, le service prévention sécurité et Qualité de vie au Travail (PS-QVT).



## ACTIVITES PRINCIPALES

Au sein du service et en lien avec l'équipe constituée d'un médecin du travail, d'une assistante en biométrie, d'un personnel administratif :

- Conseiller l'administration, les agents et leurs représentants ainsi que tous les acteurs de son périmètre d'intervention (adaptation de postes, hygiène, sécurité) afin de prévenir les risques et améliorer les conditions de vie au travail (conformément à l'article 15 du décret 82-453).
- Etablir la ou les fiches des risques professionnels
- Impulser la politique de santé au travail des personnels,
- Développer la prévention des risques professionnels, des accidents de travail et des maladies professionnelles,
- Assurer la surveillance médicale des personnels de l'Université de Bourgogne ainsi que des agents des organismes sous convention avec l'établissement : visites périodiques de prévention, visites liées aux surveillances médicales particulières, visites à la demande des agents ou de l'administration...
- Proposer des aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions des agents
- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnels en situation de handicap,
- Développer des actions en milieu de travail, et des actions d'information et de prévention
- Participer aux instances
- Participer aux actions de formations à l'hygiène et à la sécurité
- Etablir un rapport d'activité annuel

## COMPETENCES

- Montrer un intérêt à la diversité des risques professionnels des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur
- Être ouvert au dialogue et avoir le goût pour le travail en équipe pluridisciplinaire.
- Savoir être force de proposition lors de réunions et groupes de travail, dans la recherche de solutions pour des situations individuelles et collectives
- Avoir l'esprit d'initiative, faire preuve de diplomatie, de rigueur et de méthode
- Avoir le sens de l'écoute et de la communication
- Être à l'aise avec les outils bureautiques et, idéalement, les logiciels professionnels de santé au travail.

## PROFIL - DIPLOME – QUALIFICATION

Médecin qualifié en médecine du travail ou ayant les conditions requises conformément à l'article 13 du décret 82-453 modifié.



## CONTRAT - CONDITIONS D'EXERCICE

- Début de contrat prévisible : à partir d'avril 2025
- CDD renouvelable, possibilité de CDI.
- Temps complet ou incomplet
  
- Environnement de travail et prestations :
  - Campus à l'américaine avec installation sportive à disposition des personnels
  - Accès aux bibliothèques universitaires, à ses catalogues et aux ressources numérique
  - Accès à l'Atheneum (centre culturel) et à sa programmation
  - Adhésion possible à des Associations de personnels (équivalente à un CE)
  - Campus accessible en tramway et bus, vélos DIVIA
  - Forfait mobilité durable
  - Prise en charge partielle de la mutuelle
  - Nombreux points de restauration (cafétérias universitaires...)
  - Nombreux jours de congés
  - Un service social du personnel en charge de l'accompagnement des travailleurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi (aménagement de poste etc.)

## REMUNERATION

Selon grille de la fonction publique : indice de référence 1100 de la Fonction Publique - salaire brut annuel de 64 020 €.

## CANDIDATURES

- Liste des pièces : **CV détaillé et lettre de motivation**
- Candidature à adresser à : [candidature-ub@u-bourgogne.fr](mailto:candidature-ub@u-bourgogne.fr)
- Date limite de dépôt des candidatures : **JUSQU'AU 28 FEVRIER 2025**

